

Etat des subventions de fonctionnement versées à des personnes privées ou associations au titre de 2005

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

I. Rappel des éléments proposés par les commissions thématiques dans le cadre du chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

Montant prévisionnel total du chapitre : 25 742 403,42 €

- dont 500 € de créances irrécouvrables
- dont 239 000 € d'indemnités aux élus
- dont 11 422 000 € de contributions à des organismes de regroupement (SYBERT, SM SCOT, SM PSI, SM du musée de Nancray, SM Lumière, SMAIBO, aérodromes de la Vèze et de Dole Tavaux). La cotisation à l'Audab ne s'impute pas sur cette ligne.
- dont 6 864 009,42 € de contingent Incendie (contribution au SDIS)
- dont 7 216 894 € de subventions et fonds de concours (662 000 € de subventions d'investissement, 566 394 € de subventions de fonctionnement (dont 276 394 € à des personnes privées) et 5 988 500 € de fonds de concours)

Cette répartition est prévisionnelle et fera l'objet d'une confirmation ou d'une modification en cours d'exercice.

II. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apporte un appui financier à différentes associations depuis la constitution du District du Grand Besançon ou de sa transformation en Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Une liste des propositions de subventions aux associations et personnes privées, pour 2005, émises par les commissions thématiques et intégrées dans le budget primitif est présenté ci-dessous.

Compétence	Bénéficiaire	Nature	Montant 2005	Rappel 2004
Ressources humaines	Comité des Œuvres Sociales (convention)	Fonctionnement	20 394,00 €	17 174,00 €
Politique de la Ville	PLIE	Fonctionnement	111 000,00 €	111 000,00 €
Économie	Agence Foncière (convention annuelle)	Fonctionnement	15 000,00 €	15 000,00 €
	Franche Comté Expansion	Fonctionnement	15 000,00 €	16 871,43 €
	Cré-Entreprendre Initiative – aide à la création de très petites entreprises	Investissement	50 000,00 €	30 489,35 €
Equipements culturels et sportifs	Ligue de tennis de Franche-Comté	Fonctionnement	3 000,00 €	0 €

Les autres inscriptions relatives aux comptes de subventions de fonctionnement ou d'investissement à des personnes privées sont constituées d'enveloppes non définies à ce jour.
Toute subvention à des associations non mentionnée dans ce rapport devra faire l'objet d'une validation du Conseil communautaire et d'une délibération spécifique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'octroi des subventions, tant de fonctionnement que d'investissement, présentées ci-dessus**
- **autorise M. le Président à signer les conventions nécessaires, lorsque que cette subvention dépasse 23 000 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président